

Annexe 6 – Fiche d'évaluation – Ouvrages de surverse

(À remplir pour chaque ouvrage de surverse affecté par le projet – joindre le schéma d'écoulement jusqu'à la station d'épuration en indiquant l'emplacement du projet.)

Nom de l'ouvrage de surverse :				
Q conception (l/s) :				
Capacité étalonnée de l'ouvrage de surverse (l/s) au niveau :				Date de l'étalonnage
	<ul style="list-style-type: none"> • normal d'opération • du trop-plein 			
Enregistreur de débordement	Fréquence d'enregistrement :			
	Date d'installation :			
	Commentaires (ex. : justification si l'enregistreur n'est pas requis ou précisions sur l'installation) :			
Exigences de débordement :	Urgence (U)	Pluie (P)	Fonte (F)	Limite de débordement et période
				fois du au
Objectifs de débordement :	Urgence (U)	Pluie (P)	Fonte (F)	Limite de débordement et période
				fois du au
Débordements des trois (3) dernières années et de l'année en cours				
Préciser si les exigences de débordement ont été respectées				
Année	Respect Oui Non	Nombre de débordements au cours de la période visée	Le cas échéant, préciser brièvement en quoi consiste le non-respect	
En cours				
Nouvel apport d'eaux usées				
Q _{ajouté} (l/s) :				
Capacité résiduelle de l'ouvrage en temps sec (l/s) :				
Signature de l'ingénieur :				
Nom de l'ingénieur :				Date :

Directives pour remplir l'annexe 6

Nom de l'ouvrage de surverse : Inscrire le nom de l'ouvrage de surverse tel qu'il apparaît sur le schéma d'écoulement et dans le système Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU).

Q conception : Débit de conception vérifié tel qu'il apparaît dans la fiche descriptive de l'ouvrage de contrôle.

Capacité étalonnée¹ (Q_{étalonné}) : Remplir la case appropriée (niveau normal d'opération et niveau du trop-plein). La capacité théorique évaluée au niveau du trop-plein peut être inscrite si la capacité étalonnée correspondante n'est pas disponible.

Date : Date de l'étalonnage (il est recommandé d'effectuer un étalonnage annuel des pompes et un étalonnage après chaque intervention susceptible de modifier la capacité déjà étalonnée, telle que le remplacement de volute, le récurage de la conduite de refoulement ou toute autre modification qui influe sur la capacité).

Enregistreur de débordement : Préciser si la fréquence d'enregistrement est quotidienne ou hebdomadaire.

Exigences de débordement : Exigences inscrites dans le système SOMAEU.

Objectifs de débordement : Objectifs inscrits dans le système SOMAEU.

Signification des codes du système SOMAEU

SOMAE	Exigence/objectif de débordement : Aucun débordement accepté, sauf :
U	Urgence
UF	Urgence et période de fonte de neige
UPF	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige
UPFi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant l'année
UPFAi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant la période du 01/05 au 31/12
UPFBi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant la période du 01/05 au 30/11
UPFCi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant la période du 01/05 au 31/10
UPFDi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant la période du 01/06 au 30/09
UPFEi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant la période du 15/05 au 14/11
UPFFi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant la période du 15/05 au 14/12
UPFGi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant la période du 15/05 au 14/09
UPFHi	Urgence, pluie avec ruissellement et période de fonte de neige, avec une limite de i fois pendant les périodes du 01/01 au 28/02 et du 01/05 au 31/12
Spécial	Toute autre formulation particulière (p. ex., poste de pompage des eaux de lavage d'une usine de filtration)

¹ Dans le cas d'un poste de pompage, considérer uniquement la pompe ou la combinaison de pompes fournissant la capacité maximale de pompage en mode automatique.

**Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet
assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement**

Débordements des trois (3) dernières années et de l'année en cours : Inscrire les résultats obtenus au cours des trois dernières années et des derniers mois de l'année en cours (extraits des bilans annuels et des relevés de débordements validés dans le système SOMAEU). Les débordements des ouvrages de surverse sont compilés selon les types de débordement, en fonction des causes qui les ont provoqués :

- TS :** nombre de journées où un débordement a été observé ou enregistré en **temps sec** et où la cause est reliée directement à une sous-capacité de l'ouvrage;
- P :** nombre de journées où un débordement a été observé ou enregistré à cause d'une **pluie**;
- F :** nombre de journées où un débordement a été observé ou enregistré à cause de la **fonte de neige**;
- U :** nombre de journées où un débordement a été observé ou enregistré en raison d'une **urgence** (panne électrique, bris mécanique, bris sur la conduite de refoulement, nettoyage ou travaux sur le réseau ou à l'ouvrage, etc.);
- AUT :** nombre de journées où un débordement a été observé ou enregistré pour des raisons autres que celles mentionnées précédemment (négligence, manque d'entretien, erreur humaine, obstruction occasionnelle, troubles de télémétrie, flottes sales ou déplacées, blocage à la succion des pompes, etc.);
- X :** nombre de journées où un débordement a été observé ou enregistré à l'intérieur d'une période déterminée.

Commentaires sur le respect des exigences de débordement : Préciser si les exigences de débordement ont été respectées pour chacune des 3 années et expliquer la cause du non-respect, le cas échéant.

Q_{ajouté} : Débit ajouté par le projet (débit domestique majoré par le facteur de pointe + débit d'infiltration + débit de captage). Le cas échéant, inclure aussi les eaux pluviales ajoutées.